

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.M.S.

Monsieur P. CRAHAY

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

N/Réf : AVL/KD/WMB-3.22/s.464

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue des Deux Montagnes – Camp fortifié néolithique.
Elaboration d'un plan de gestion : version du 21/09/2009.

En sa séance du 7 octobre 2009, la CRMS a examiné la nouvelle version du projet de plan de gestion du camp fortifié néolithique de Boitsfort-Etang élaboré par Bruxelles-Environnement.

Ce document est la seconde mouture du texte amendé suite aux réunions qui ont été organisées les 22/09/08 et 17/12/08. Le rapport a été présenté aux représentants de la CRMS lors d'une nouvelle réunion organisée par l'IBGE le 21 septembre dernier.

Remarques préliminaires

- La DMS, qui a examiné le nouveau document, a rédigé deux rapports, l'un par la cellule 'archéologie', l'autre par la cellule des 'sites'. La Commission en a pris connaissance et constate certaines contradictions entre les deux rapports.

La cellule 'archéologie' estime que les propositions sont satisfaisantes pour la conservation du patrimoine archéologique (contrairement à son constat précédent) mais la cellule 'sites' formule une série de réserves concernant les interventions projetées. La CRMS propose une réunion avec les représentants des deux cellules concernées afin de se concerter.

- De manière pratique, la CRMS réitère sa demande à l'IBGE de lui fournir les cartes nécessaires à la compréhension du dossier, à une plus grande échelle et avec une définition correcte pour assurer la bonne lisibilité des informations.

- Comme elle le signale depuis le début, la Commission insiste pour que les différents gestionnaires concernés par le site néolithique soient consultés. Il s'agit des représentants du parc Tournay-Solvay, du Domaine des Silex, et de *l'International School of Brussels*. Il serait bon d'organiser, dans les meilleurs délais, une rencontre entre tous les acteurs concernés afin qu'ils soient sensibilisés à la problématique de la gestion du site préhistorique, en l'état et à l'avenir.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan de gestion spécifique au site néolithique dans la Forêt de Soignes, la CRMS rappelle que les grandes lignes du projet visent la sécurisation et la régénération du site en vue d'une meilleure préservation de la strate archéologique exceptionnelles qui s'y trouve.

Malgré les remarques formulées lors des précédentes réunions, en particulier par la DMS, la CRMS observe que les propositions de l'IBGE restent dans la ligne de celles qui ont été avancées jusqu'à présent. Elle reformule donc un ensemble de remarques pour contribuer à l'évolution du dossier.

La CRMS attire également l'attention sur le fait qu'il existe certaines contradictions dans les pages remaniées du dossier. La version du rapport amendé du 21/09/09 introduit, en effet, dans le chapitre 6 consacré à la gestion du site (pp. 35-44), une série de nouvelles propositions sur le mode de régénération du site et sur les modalités pratiques d'intervention.

La CRMS, sensible aux réserves soulevées dans le rapport rédigé par la cellule 'sites' de la DMS, souhaite que des précisions soient apportées sur les aspects suivants avant de se prononcer sur la pertinence de la nouvelle proposition :

- En ce qui concerne les problèmes de stabilité des grands arbres et de l'évacuation des hêtres mal enracinés, le projet prévoit l'abattage à court terme de 351 (336+15) arbres d'une circonférence de plus de 200 cm. Il s'agit d'abattages « simples » sans démontage.

La CRMS, peu favorable à cette coupe à blanc, signale que l'état de dégradation de ces hêtres n'est pas précisé. Il est fait référence à des parcelles témoins investiguées en 2003 et l'an dernier, mais ces parcelles ne sont pas sur le site ou dans sa proximité. Elle rappelle que la présence du site néolithique semble expliquée par la préservation sur plusieurs millénaires d'un couvert forestier.

La Commission souhaite disposer de données phyto-sanitaires convaincantes avant d'approuver l'abattage des arbres en question.

- La CRMS rappelle qu'elle n'était pas favorable à l'option d'une végétation acidophile herbacée vu la nécessité d'un entretien trop important, de son coût et du risque élevé d'une faune peu désirée sur le site.

La nouvelle proposition prévoit à présent le développement d'une végétation ligneuse de type taillis de chênes de hauteur modérée. Les noyaux de végétation herbacée et de landes à callunes préexistantes (versant sud) seraient également encouragés et, dans une zone élargie à 40 m autour du site, la végétation serait gérée pour limiter le risque de chablis qui pourraient occasionner des dommages au site néolithique

La CRMS s'interroge sur la faisabilité d'une telle opération en Forêt de Soignes dont la réussite dépendra d'un entretien régulier du taillis pour éviter qu'il ne se transforme progressivement en futaie. Ce travail supposera un entretien régulier et des moyens humains et financiers suffisants, alors que ce point constitue déjà une difficulté pour la Forêt de Soignes actuellement.

- En ce qui concerne les modalités pratiques liées à la gestion du site, les auteurs de l'étude proposent pour évacuer les arbres abattus le débardage par téléphérage. Vu l'ampleur d'un tel chantier, la CRMS n'est pas convaincue que cette méthode ne soit pas sans risque pour la conservation du sol néolithique. Elle relève également le coût élevé d'une telle entreprise. ***La Commission demande de documenter cette technique pour évaluer la faisabilité d'une telle opération afin de limiter au maximum les risques de destruction du site.***

La CRMS demande également d'envisager d'autres méthodes qui seraient moins préjudiciables pour la conservation du site.

- La CRMS prend bonne note que l'actuelle plaine de jeux présente sur le site serait démontée. Elle regrette toutefois qu'elle ne puisse être réinstallée sur le territoire de la Commune de Watermael-Boitsfort telle que l'avait envisagé la proposition précédente. ***Elle encourage les partenaires concernés, en particulier la Commune, à trouver une proposition en ce sens, en concertation avec le service « plaine de jeux » de Bruxelles-Environnement.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. (cellule 'archéologie' : Mme S. Modrie et M. St. Demeter);
- A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse);
- Bruxelles-Environnement (MM. St. Van Wijnsberghe et J.-Ch. Prignon), Gulledelle 100 – 1200 Bruxelles.